



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 19 JANVIER 2015

1. OUVERTURE

- 1.1 Réflexion
- 1.2 Dérogations mineures – Parole au public
 - 762, rue des Guérêts ;
 - 801, rue Valiquette
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 janvier 2015

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014
- 2.2 Recommandation de paiement – Facture pour la mise en place de la conduite d'aqueduc – Centre d'hébergement pour personnes âgées non autonomes (195, boulevard de Sainte-Adèle)
- 2.3 Nomination de membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme
- 2.4 Nomination de membres citoyens – Comité consultatif en environnement
- 2.5 Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 21 au 23 mai 2015
- 2.6 Contestation de la réclamation – 4275, rue des Haies (Paul Thibault)
- 2.7 Contestation de la réclamation – 3347, chemin des Feux-Follets (Stéphanie Bernier et Anthony Fawdray)
- 2.8 Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2015 – 48 000\$
- 2.9 Abrogation de la résolution 2014-389 et amendement à la résolution 2014-330 - Autorisation de signature – Acquisition des lots 4 759 892, 4 492 985 et 4 963 712 – Rue des Arlequins et partie de la rue des Souchets
- 2.10 Autorisation de signature – Entente intermunicipale – Assistance au service de Sécurité incendie – municipalité de Val-David

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – ministère des Transports du Québec – rue du Mont-du-Rocher et rue du Boisé
- 3.2 Utilisation du fonds de roulement financement temporaire – Année 2015
- 3.3 Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2015
- 3.4 Autorisation de dépenses – Renouvellement des contrats annuels pour l'entretien des applications des logiciels de la firme PG Solutions
- 3.5 Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – ministère des Transports du Québec – Boulevard des Monts

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Plan municipal d'emplois – Centres jeunesse du Québec
- 4.2 Autorisation de signature – Contrat de service de Jobillico – recrutement
- 4.3 Embauche du directeur du Service des travaux publics et ajustement de vacances accordées à la greffière et directrice des Services juridiques

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Recommandation de paiement # 2 – Travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs (SP-2014-178)
- 6.2 Recommandation de paiement # 2 – Travaux de construction – Programme de réfection routière 2014 (PRR-2014) (SP-2014-175)
- 6.3 Recommandation de paiement – Acquisition, livraison et installation d'une patinoire – Place des Citoyens (SP-2014-185)
- 6.4 Mandat à la firme Équipe Laurence - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Réservoir Mont-Gabriel

7. URBANISME

- 7.1 Décisions du conseil – Dérogations mineures
 - 762, rue des Guérêts
 - 801, rue Valiquette
- 7.2 Mandat – Requête en Cour supérieure – Location touristique illégale – 491, chemin du Sommet-Bleu
- 7.3 Mandat – Requête en Cour supérieure – Démolition des serres – 1511, rue de la Vallée

8. LOISIRS

Aucun point

9. AVIS DE MOTION

- 9.1 Règlement numéro 1200-2012-PU-3 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin :
de modifier le plan des affectations du sol pour :
 - agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec;
 - agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec;de modifier le plan du concept d'organisation spatiale de manière à tenir compte des modifications aux aires d'affectation du sol prévues au présent règlement.
- 9.2 Règlement numéro 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec
- 9.3 Règlement numéro 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant
- 9.4 Règlement numéro 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain.
- 9.5 Règlement numéro 1200-2012-C-1 amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparation coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales
- 9.6 Règlement 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande.
- 9.7 Règlement numéro 1200-2012-PC-2 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres

- 9.8 Règlement 1209 pour étude et adoption afin de décréter des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015
- 9.9 Règlement d'emprunt 1210 - PRR 2015 – Pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes.

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 10.1 Premier projet de règlement numéro P1200-2012-PU-3 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin :
de modifier le plan des affectations du sol pour :
- agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec;
 - agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec;
- de modifier le plan du concept d'organisation spatiale de manière à tenir compte des modifications aux aires d'affectation du sol prévues au présent règlement.
- 10.2 Règlement numéro 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec
- 10.3 Premier projet de règlement numéro 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant
- 10.4 Premier projet de règlement numéro 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain
- 10.5 Premier projet de règlement numéro 1200-2012-C-1 amendant le Règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparation coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales
- 10.6. Premier projet de règlement 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande
- 10.7 Premier projet de règlement numéro 1200-2012-PC-2 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement d'emprunt 1207 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
- Incompressibles – Fonds d'administration – 4 983 484,72\$ pour la période du 6 au 12 décembre 2014.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 592 602,44\$ pour la période du 13 au 23 décembre 2014.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 129 452,12\$ pour la période du 24 décembre 2014 au 9 janvier 2015.

- Liste des comptes à payer au montant de 384 442,49\$ pour le mois de novembre 2014.
- Engagements au montant de 230 239,66\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

12.2 Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1204 pour l'acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin

13. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

14. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

16.1 Levée de la séance

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville